

ACTUALITÉS SUR...

■ PERSPECTIVES - Rencontre de l'ORIV

Un diplôme pour une émancipation affichée et assumée.
Parcours de vie de jeunes femmes françaises descendantes de migrants

En présence de Naouel EL MAHROUG, Docteur en Sociologie, Chargée d'enseignement à l'Université de Strasbourg.
Jeudi 24 novembre - 18h15 - Strasbourg - Maison des associations

Les parcours de vie des jeunes femmes françaises descendantes de migrants maghrébins sont encore relativement peu connus et étudiés. Quelles sont leurs trajectoires scolaire et universitaire ? Comment réussissent-elles à transcender les limites réelles et symboliques sous-tendues par le "plafond de verre" ? Comment l'obtention d'un diplôme leur permet-elle de s'affranchir des assignations identitaires et sociales que peuvent leur renvoyer la société et leur groupe d'appartenance ?

Cette rencontre de l'ORIV sera l'occasion pour Naouel El Mahroug, auteure d'une thèse¹ consacrée à ces parcours de vie, de partager ses réflexions sur ces questions.

Son étude est fondée sur une enquête qualitative, permettant de croiser les parcours de vie de françaises d'origine marocaine et d'étudiantes marocaines venues en France pour finaliser leur cursus universitaire. Elle a été réalisée à partir de récits de vie et d'entretiens approfondis menés auprès d'une quarantaine de jeunes femmes de 25 à 35 ans, au niveau de qualification élevé, voir très élevé (égal ou équivalent à bac +4 minimum), occupant des postes à responsabilité ou exerçant des professions libérales.

¹ EL MAHROUG Naouel, Dynamique intergénérationnelle et mobilité sociale réussie. Etude comparée de parcours de vie de jeunes femmes françaises d'origine marocaine diplômées et d'étudiantes marocaines venues en France pour étudier, Université de Strasbourg, juin 2011.

■ ACTUALITÉS - Publication de l'ORIV

Etat des lieux des pratiques d'accompagnement des victimes de discriminations et de leurs accès aux droits en Alsace

L'accès aux droits et l'accompagnement des victimes est un enjeu central du dispositif de prévention et de lutte contre les discriminations. Un dispositif juridique solide s'est progressivement construit permettant aux personnes de faire valoir leurs droits et de se protéger contre ce délit. Pourtant des limites demeurent dans la pratique, et un certain nombre d'enjeux sont récurrents : un faible nombre de plaintes qui aboutissent, la difficulté de la preuve, la polysémie des expressions "victimes, accès aux droits". Ce dossier thématique présente un état des lieux réalisé auprès d'une dizaine de structures alsaciennes agissant auprès de publics se définissant ou pouvant être identifiés comme victimes afin de connaître plus finement ce que

L'INTÉGRATION, LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET LA VILLE

recouvrent leurs pratiques d'accompagnement, les atouts et les difficultés rencontrées sur le terrain dans le cadre de ces démarches. Sur le plus long terme, il s'agit par ce travail de contribuer à améliorer l'accompagnement en direction des personnes confrontées à l'expérience discriminatoire et leur accès aux droits.

>>> Téléchargeable sur : www.oriv-alsace.org

■ RETOUR SUR - Journée de travail

Vers des projets de développement urbain solidaires et durables. Regards croisés entre politique de la ville et développement durable

Le Centre de Ressources Politique de la Ville en Lorraine (CRPVL) a organisé le 18 octobre dernier une rencontre régionale sur les liens entre politique de la ville et développement durable. Cette journée, qui a réuni une soixantaine de participants, a été l'occasion de pointer les éléments communs entre ces deux politiques publiques. En effet, celles-ci ont connu un développement conjoint dans les années 1980, mais se sont rarement croisées.

Dans un premier temps, Fanny Deléris (chargée de mission, association 4D¹) est revenue sur l'histoire du développement durable et a présenté les travaux du chantier mené avec l'IR-DSU² autour du rapprochement entre ces deux politiques publiques. Des ateliers ont ensuite permis d'échanger autour d'actions concrètes mises en œuvre sur les territoires, qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de la ville et qui répondent aux enjeux du développement durable.

L'après-midi a abordé les liens entre les deux politiques publiques via les Projets Urbains Intégrés et la politique de cohésion sociale menée au niveau européen avec une intervention de Romain Briot (chef de projet à la Mission Europe Urbain³). Les premiers contours d'un cadre de référence commun aux acteurs, permettant la prise en compte des enjeux et principes du développement durable dans la construction de projets de territoire, ont été posés. Une table ronde associant élus, agents de collectivités et représentants de l'État a clôturé la journée. Le travail de réflexion amorcé lors de cette journée régionale sera poursuivi avec les acteurs lorrains en 2012.

¹ Dossiers et Débats pour le Développement Durable - www.association4d.org

² Inter-Réseau du Développement Social Urbain - www.irdsu.net

³ Mission Europe Urbain - www.europe-urbain.org

ZOOM

La gouvernance :
une lecture renouvelée
de l'action territoriale



ORIV

octobre 2011

n° 69

Bulletin d'information
de l'Observatoire Régional
de l'Intégration et de la Ville



ZOOM >

LA GOUVERNANCE : UNE LECTURE RENOUVELEE DE L'ACTION TERRITORIALE

La notion de gouvernance s'est imposée dans le vocabulaire courant depuis une vingtaine d'années. Toutefois, sa définition reste assez floue alors même que son utilisation peut s'avérer utile dans le cadre des réflexions menées sur les territoires, en particulier sur ceux qui sont concernés par la politique de la ville.

Alors que le constat fait état d'une complexité accrue des actions en raison d'une multiplication des acteurs et d'une fragmentation de l'action publique, il s'agit de voir comment le recours aux principes de "gouvernance" peut proposer une lecture renouvelée, en vue de plus de cohérence, des actions développées sur les territoires repérés au titre de la politique de la ville.

■ GOUVERNANCE ET POLITIQUE DE LA VILLE, UNE HISTOIRE SIMULTANÉE

Depuis les années 80, l'action sur les territoires a subi des mutations importantes. Les lois de décentralisation ont participé à renouveler le regard sur les acteurs locaux et sur l'action publique locale. La démultiplication des compétences et le développement des interventions en fonction des différents échelons territoriaux ont amené de nouveaux acteurs dans les systèmes de décisions publiques.

D'autres enjeux se sont ajoutés à cela. Les années 80 sont celles où se développe la dimension européenne et où, suite aux contrecoups des chocs pétroliers, il faut faire face à une crise économique, qui de conjoncturelle passe à une dimension structurelle.

Dans ce contexte, les émeutes de Vénissieux entraînent l'inscription sur l'agenda politique de la question du local, avec comme conséquence la mise en place des programmes de développement social des quartiers (DSQ). Ceci préfigure ce qui sera appelé quelques années plus tard "la politique de la ville". Il en résulte notamment une nouvelle conception de l'intervention locale.

Ainsi, les années 80 proposent d'autres manières de faire et d'autres modes de penser les actions sur les territoires. La notion de gouvernance permet dans ce cadre de renouveler des approches qui jusque-là réduisaient trop souvent l'intervention publique à deux voix, celle de l'État et celle des collectivités, reflétant le modèle du "gouvernement des villes"¹. Ces années voient émerger une action publique qui s'inscrit plus dans une "gouvernance urbaine" caractérisée par des systèmes plus fragmentés et qui organise les relations entre les sphères politiques, économiques, et sociales², poussant à revoir les frontières des sphères publique et privée.

L'approche par la gouvernance permettait de penser ce renouvellement des formes de coopération entre les partenaires de l'action publique, tandis que la politique de la ville se donnait pour enjeu de définir des actions transversales avec de multiples acteurs sur des territoires "en difficulté". La gouvernance a donc offert (directement ou indirectement) à la politique de la ville un cadre d'action dans lequel elle pouvait s'accomplir en permettant de tenir compte des influences diverses qui traversent les territoires.

Dans le contexte de la décentralisation, cette nouvelle manière de penser les actions mises en place sur les territoires est apparue comme une réelle opportunité pour redonner du sens à une action publique.

■ DU CONCEPT DE GOUVERNANCE À LA MISE EN ŒUVRE DE SES PRINCIPES

La gouvernance est un concept théorique qui s'est diffusé dans les années 80 et qui vient des pays anglo-saxons. Il désigne des modes d'action, de faire et de gouverner, parallèlement au terme de gouvernement qui désigne les institutions qui régulent les actions. La gouvernance désigne en fait les formes de coopérations qui se créent dans un contexte où les relations descendantes entre l'État et le local auraient cédé le pas à l'imbrication des formes de coordination verticale et horizontale et à une interdépendance entre des acteurs de plus en plus nombreux et diversifiés. G. Stoker explique ainsi que "la gouvernance fait intervenir un ensemble d'acteurs et d'institutions qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement. Elle traduit une interdépendance entre les pouvoirs et les institutions associées à l'action collective. La gouvernance fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes et part du principe qu'il est possible d'agir sans s'en remettre au pouvoir de l'État"³. Autrement dit, la gouvernance met en place des principes d'action qui permettent à des acteurs divers de choisir un cap à tenir qui devra s'adapter chemin faisant aux évolutions contextuelles.

Ainsi, alors même que l'action publique se fragmente de plus en plus le recours à la notion de gouvernance peut permettre de redonner une cohésion et un sens aux formes complexes d'actions sur les territoires relevant de la politique de la ville.

Elle permet de rappeler des principes d'action permettant de contrebalancer des logiques d'éclatement et de fragmentation :

1. LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS PUBLICS-PRIVÉS

En France, la décentralisation a poussé à un transfert des compétences, des postes administratifs et des budgets publics. Les années 1980 ont donc été celles où les collectivités locales ont vu leur propre capacité d'action reconnue. La nouvelle répartition des compétences induite par la décentralisation a conduit les acteurs locaux à construire de nouvelles formes de partenariat qui jusque-là leur étaient presque inconnues et la ville s'est peu à peu érigée comme un véritable acteur collectif. Ainsi, face à l'enjeu de coordination de cette diversité d'acteurs la création de partenariats publics-privés a renouvelé la conception même de la conduite des politiques publiques puisque c'est bien la frontière entre les domaines de l'action publique et de l'action privée qui s'est redéfinie.

La gouvernance serait alors vécue comme "l'ensemble des outils de guidage et de coordination qui ne passent plus par la mise en ordre hiérarchique des acteurs impliqués par un acteur politique placé en amont, mais par les partenariats, les pactes, les projets ou encore les formes délibératives de décisions."⁴

2. LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

La contrepartie de l'éclatement des compétences réside dans la mise en œuvre de nouvelles formes de relations entre collectivités, avec une dimension intercommunale de plus en plus importante.

La circulaire du 31 décembre 1998 relative à la mise en place des contrats de ville précisait que "le contrat de ville reposera dans toute la mesure du possible sur une démarche intercommunale, s'appuyant sur les établissements publics de coopération intercommunale quand ils existent et qu'ils disposent des compétences essentielles à la mise en œuvre de la politique de la ville, ou d'une intercommunalité de projets reposant sur des structures de coopération ad hoc plus souples"⁵. Celle du 14 octobre 1999 allait même jusqu'à dire que "Le contrat de ville intercommunal doit désormais devenir la règle, le contrat de ville communal l'exception."⁶

Si avec les contrats urbains de cohésion sociale la dimension intercommunale n'était pas aussi directement réaffirmée, de plus en plus d'action adopte une dimension intercommunale ou régionale. Il s'agit bien de considérer que les quartiers repérés au titre de la politique de la ville sont inclus dans un tout.

3. LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ENTRE LES ÉCHELONS LOCAL, NATIONAL ET EUROPÉEN

La nécessité de la coopération intercommunale a pour parallèle le partage des responsabilités. Ainsi, chacun se trouve investi dans les projets à sa propre échelle, tout en gardant le même objectif commun. Il s'agit bien là d'un partage des responsabilités dans le cadre de la mise en place d'une action commune sur les territoires. Par ailleurs, la décentralisation a posé un réel partage des compétences et chacun des échelons administratifs est en charge de compétences particulières. La gouvernance souligne la nécessité

d'une articulation de ces différentes échelles et responsabilités, tout en maintenant un objectif partagé. En ce sens, le travail de définition du sens de l'action pour en faire un projet fédérateur est essentiel, notamment parce qu'il permet de lier les compétences propres qui incombent à chacun des partenaires.

4. LA MISE EN PLACE DE LOGIQUES DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Considérer la mise en place des projets sous l'angle de la gouvernance induit également de prendre en compte les avis et la parole des acteurs. Le jeu des négociations est en fait plus ouvert, ce qui permet aux citoyens, aux habitants, et à l'ensemble des parties prenantes, de prendre une place d'expert (l'expertise étant basée sur une réalité vécue) dans le circuit de la prise de décision. La gouvernance pousse à penser l'association des acteurs dans un cadre d'action cohérent répondant à des logiques d'inclusion des différents groupes sociaux.

5. LA CONDUITE D'ÉVALUATION PORTANT SUR LES IMPACTS DES ACTIONS MISES EN PLACE DANS LES TERRITOIRES.

L'évaluation prend toute sa dimension dans les cadres de la gouvernance puisqu'elle interroge les rapports entre les pouvoirs central et local et qu'elle doit permettre d'optimiser les interventions.

La mise en place de l'évaluation doit être considérée à la fois comme une "technique de connaissance" et comme une stratégie de "collecte de données qui relève beaucoup des techniques d'enquête des sciences sociales et humaines."⁷

De ce fait, il est important que l'évaluation soit partagée par les professionnels – ce qui nécessite un travail sur le pilotage de cette évaluation – et qu'elle soit confrontée aux pratiques des habitants. Finalement, "l'important est que la technique de connaissance soit capable de mettre en regard le point de vue de l'utilisateur et celui du décideur politique, et de déboucher sur une batterie d'arguments raisonnés permettant de situer la valeur des actions concernées."⁸

Finalement, à travers la mise en avant des principes qui sous-tendent la notion de gouvernance il est proposé une lecture renouvelée de l'action sur les territoires.

La prise en compte de ces principes peut constituer une "feuille de route" permettant de répondre à la complexité de l'intervention sur les territoires de la politique de la ville. Cette complexité résulte à la fois de la multiplicité des acteurs en présence (publiques, privés), de la nécessaire articulation des territoires et de l'objectif de renforcement des mécanismes de solidarité locale et territoriale. Dans les contextes actuels contraints, notamment sur le plan financier, d'autres formes d'actions et de partenariats doivent être "réinventées". Il devient donc possible de penser les quartiers dits prioritaires comme étant inclus dans des projets globaux coordonnant une diversité d'acteurs sur des territoires élargis.

ZOOM

■ BIBLIOGRAPHIE

Notes de bas de page

¹ LE GALES Patrick, Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine, in *Revue Française de Science Politique*, n°1, 1995, pp. 57-95 http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RFSP_451_57

² Ibid.

³ STOKER Gerry, Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance, in *Revue internationale des Sciences Sociales*, n°155, 1998, pp. 19-30

⁴ PINSON Gilles, Encore un effort pour rendre la gouvernance démocratique !, in *Place publique Nantes / Saint-Nazaire*, n°11, sept. 2008, pp. 18-24 - <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00514404/fr/>

⁵ DIV, Politique de la ville et intercommunalité. L'exercice de la compétence "politique de la ville" par les EPCI dans le cadre des contrats de ville 2000-2006, Saint-Denis, DIV, 2007, 111 p. <http://ville.gouv.fr/IMG/pdf/rapportinterco.pdf>

⁶ Ibid.

⁷ VULBEAU Alain, ... En contrepoint - L'évaluation, entre connaissance et gouvernance, in *Informations sociales*, juin 2008, n° 150, pp. 135-136 http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=INSO_150_0135

⁸ Ibid.

En complément

AVENEL Cyprien, ODAS, Recherche-action " et "Recherche-innovation" : innover chemin faisant ? Intervention du 28 octobre 2010, Paris, ODAS, oct. 2010, 12 p. www.solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/CYPRIEN_AVENEL_-_Innover_chemin_faisant.pdf

BARON Catherine, La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique, in *Droit et Société*, n° 54, 2003, pp. 329-351 <http://www.reds.msh-paris.fr/publications/revue/pdf/ds54/ds054-03.pdf>

GAUDIN Jean-Pierre, Pourquoi la gouvernance ? Paris, Presses de Sciences Po, 2002, 140 p. (La bibliothèque du citoyen)

KILLI Anne, ARADEL, Manager un projet territorial, in *Les cahiers du développeur économique*, n°10, juin 2007, 161 p. http://www.aradel.asso.fr/fichier/publications/cahier_30052007.pdf

LE GALES Patrick, Le retour de villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernance et gouvernants, Paris, Les Presses de Science Po, 2003, 486 p.

PINSON Gilles, Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes, Paris, Les Presses de Sciences Po., 2009, 420 p.

PINSON Gilles., Projet de ville et gouvernance urbaine. Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes, in *Revue française de science politique*, vol. 56, n°4, août 2006, pp. 619-651 http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=RFSP_564_0619

Nouveautés au centre de documentation

CERF Martine dir., HORWITZ Marc dir., Dictionnaire de la laïcité, Paris, Armand Colin, 2011, 344 p.

Collectif, Hors-série *La Vie - Le Monde* 2011 : L'atlas des religions et l'atlas des minorités

DHUME Fabrice, DUKIC Suzana, CHAUVEL Séverine, PERROT Philippe, Orientation scolaire et discrimination : de l'(in)égalité de traitement selon l'"origine", Paris, La Documentation française, 2011, 18 p. (Etudes et recherches de la Halde)

DUBET François, GARCIA Alain, Crise de l'autorité et socialisation des jeunes, in *Problèmes politiques et sociaux*, n° 983, avril 2011, 104 p.

FLAHAULT Isabelle, Réforme des collectivités locales : quel bilan ? in *Regards sur l'actualité*, n° 369, mars 2011

Gisti, Entrée, séjour et éloignement : Ce que change la loi du 16 juin 2011, Paris, Gisti, septembre 2011, 68 p. (Les cahiers juridiques)

Gisti, Entrée et séjour des étrangers et des étrangères en France : les textes, Paris, Gisti, septembre 2011, 56 p. (Les cahiers juridiques)

HALDE, Abécédaire des discriminations - Six ans de délibérations de la Halde, Paris, La Documentation française, 128 p.

Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable, Sociétés en transition, risques sociaux, Réaffirmer les priorités sociales du développement durable. Repères pour l'action, Paris, Association 4D, 2011, 128 p.

Profession Banlieue, Précarisation et grande exclusion, Saint Denis, Profession Banlieue, 2011, 106 p.

ROUX Emmanuel, FEYT Grégoire, DATAR, Les observatoires territoriaux. Sens et enjeux, Paris, La Documentation française, 2011, 107 p. (Travaux, n°14)

VOUILLOT Françoise, MEZZA Joëlle, STEINBRUCKNER Marie-Laure, THIENOT Laurence, Orientation scolaire et discrimination : quand les différences de sexe masquent les inégalités, Paris, La Documentation française, 2011, 129 p. (Etudes et recherches de la Halde)

Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Rédaction du zoom : Laetitia Rocher
Rédaction : Équipe de l'ORIV
Suivi et contact : Diane Hässig



Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

1, rue de la Course / 67000 Strasbourg
tél. : 03 88 14 35 89 / fax : 03 88 21 98 31
mél. : contact@oriv.fr / www.oriv-alsace.org